

09 février 2026

PROVINCE DE  
QUÉBEC  
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 9 février 2026 à dix-huit heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur la Mairesse, Madame Mélanie Boyer et les Conseillers suivants :

Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Tyna Mathews, Robin Pilon,  
Jean Denis, Gabriel Marakis;

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur la Mairesse au fauteuil, le Greffier-trésorier et Directeur général Normand Dupont et le Directeur général adjoint Hugo Blais sont aussi présents.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (quorum).
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Dépôt – Rapport de dépenses – Délégation de pouvoirs et virements budgétaires.
5. Parole au public.
6. Dépôt de documents / Correspondance :
  - a) Rapports dépenses candidats - Élections municipales 2025;
7. Avis de motion et Dépôt projet de règlement :
  - a) Règlement 03-2026 modifiant le Règlement de zonage no. 14-2021 afin de diviser la zone R-h-167 en trois zones distinctes (R-h-167, R-j-169 et R-k-170), de redéfinir les limites entre les zones R-h-167 et R-a-122, et d'adapter les normes et usages autorisés, en raison des agrandissements successifs de l'aire d'affectation « habitation mixte »
  - b) Règlement 04-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 14-2021 afin d'exiger la production de plans et devis préparés, scellés et signés par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec en matière de drainage, de structure, de gestion des eaux pluviales et d'aménagement général
8. Adoption de Règlements :
  - a) Règlement 01-2026 sur le *Code d'éthique et de déontologie* révisé (2026)
9. Commission des SERVICES ADMINISTRATIFS :
  - a) Rapport de la Commission des services administratifs ;
  - b) Destruction de documents ;
  - c) Quote-part MRC Papineau ;
  - d) Offre de service Edition Média Plus Communication 2027-2028-2029 ;
  - e) Tournoi de golf des employés municipaux 2026 ;
  - f) Subvention - Coop de solidarité en soins de santé de Thurso ;
  - g) Mandats - vente pour taxes impayées (3) ;
  - h) Vente pour taxes impayées ;
  - i) Inscription / déplacement ADMQ -directeur général adjoint ;
  - j) Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;
10. Commission de la QUALITÉ DE VIE et de la CULTURE :
  - a) Rapport de la Commission de la qualité de vie et de la culture ;
  - b) Inscriptions – Salon du livre de l'Outaouais 2026 ;
  - c) Liberté intellectuelle en bibliothèques publiques ;
  - d) Projet de loi C-15 – Réseau biblio de l'Outaouais ;
  - e) Protocole d'entente École Ste-Famille / Aux Trois-Chemins ;
  - f) Appel d'offres 2026TH-EB01 pour entretien des bâtiments municipaux 2026-2029 ;
  - g) Club Quad Petite-Nation – Prolongement du sentier de Thurso ;
  - h) Embauche moniteur en chef au Camp de jour 2026 ;
  - i) Embauche préposé aux buts à l'aréna Guy-Lafleur pour 2026.
11. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
  - a) Rapport de la Commission de la qualité du milieu ;
  - b) Proposition Qc 2026-0088 - Travaux raccordement électrique réseau H-Q ;

09 février 2026

- c) Cueillettes spéciales – déchets domestiques dangereux ;
  - d) Cueillettes des encombrants ;
  - e) Collecte de récupération de matériel électronique et informatique ;
  - f) Soumission sur invitation 2026TH-INV01 pour l'achat d'un épandeur à trottoir sur remorque
- 12. Commission du SERVICE D'URBANISME :
    - a) Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
    - b) Rapport du Comité de démolition ;
  - 13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
    - a) Rapport de la Commission de la sécurité publique ;
    - b) Fermeture de rues – Carnaval de Thurso 2026 ;
  - 14. Rapport de la mairesse.
  - 15. Varia / Affaires nouvelles :
  - 16. Parole au public sur les points de l'ordre du jour.
  - 17. Levée de la séance.

Rés. : 2026-02-341

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Madame la Mairesse, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-342

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux du 12 janvier (séance ordinaire) et du 22 janvier 2026 (séance extraordinaire) a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance du Conseil municipal tenue les 12 janvier (séance ordinaire) et du 22 janvier 2026 (séance extraordinaire) soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-343

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

De prendre acte du dépôt par le greffier-trésorier et directeur général de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de janvier 2026 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 03-2018 (*Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs de dépenser du conseil*) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

09 février 2026

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions :

Début à 18 h 04 ; Fin à 18 h 09

DÉPÔT DE DOCUMENTS / CORRESPONDANCE :

a) Rapports dépenses candidats – Élections municipales 2025.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Philippe Boivin, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement N° 03-2026 concernant; le Règlement modifiant le Règlement de zonage no. 14-2021 afin de diviser la zone R-h-167 en trois zones distinctes (R-h-167, R-j-169 et R-k-170), de redéfinir les limites entre les zones R-h-167 et R-a-122, et d'adapter les normes et usages autorisés, en raison des agrandissements successifs de l'aire d'affectation « habitation mixte »

ET le projet de Règlement N° 03-2026 est déposé.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Philippe Boivin, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, Règlement 04-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 14-2021 afin d'exiger la production de plans et devis préparés, scellés et signés par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec en matière de drainage, de structure, de gestion des eaux pluviales et d'aménagement général

ET le projet de Règlement N° 04-2026 est déposé.

Rés. : 2026-02-344

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 01-2026 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé (2026)* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-345

CONSIDÉRANT l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

CONSIDÉRANT l'article 9, de cette même loi, qui lie l'organisme public à son calendrier ;

CONSIDÉRANT l'article 13, de cette même loi, qui prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un documente actif ou semi-actif d'un organisme public ;

CONSIDÉRANT l'article 199 du *Code municipal* qui stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du Conseil ou sur l'ordre du tribunal :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

09 février 2026

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso approuve la liste de destruction des archives du 3 février 2026 préparée par monsieur Normand Dupont, greffier-trésorier et directeur général, et autorise ce dernier à procéder à la destruction de ces documents.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-346

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous à la MRC de Papineau, représentant la quote-part 2026 à savoir :

- Facture # 205594	1 <sup>er</sup> mars 2026	75 375.77 \$
- Facture # 205595	1 <sup>er</sup> juillet 2026	75 375.77 \$
- Facture # 205596	1 <sup>er</sup> septembre 2026	75 375.77 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-347

Communication ;  
CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Edition Média Plus

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de service de la compagnie Edition Média Plus Communication pour la fabrication et l'impression des calendriers municipaux pour les années 2027-2028-2029 ;

QUE monsieur Hugo Blais, adjoint au directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Thurso l'offre de service.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-348

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des années de service des employés municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la tenue du tournoi de golf des employés municipaux pour l'année 2026 ;

QU'un budget de 2 000 \$ soit autorisé et que cette dépense à même le poste budgétaire 02 701 90 996.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-349

09 février 2026

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2026 et des projets intégrés :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement de la somme de 5 000 \$ à la Coop de solidarité en soins de santé de Thurso, pour l'exercice financier 2026, conformément à son engagement financier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-350

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées ;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2025-11-268 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil croit opportun d'autoriser le greffier ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Normand Dupont, directeur général, à enchérir pour et au nom de la Ville pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 juin 2026 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso nomme monsieur Hugo Blais, directeur général adjoint comme substitut en cas d'impossibilité d'agir de la personne désignée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-351

CONSIDÉRANT que le pouvoir de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes appartient au greffier de la Ville ;

CONSIDÉRANT la résolution # 2025-11-268 acceptant l'offre de services juridiques de Me Marie-Josée Beaulieu, de RPGL Avocats, pour la réalisation de vente pour non-paiement de taxes :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate Me Marie-Josée Beaulieu comme greffière pour la Ville pour les fins de processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2026.

Adoptée à l'unanimité.

09 février 2026

Rés. : 2026-02-352

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate le Groupe Handfield arpenteurs-géomètres Inc., pour la réalisation, si nécessaire, de travaux liés aux procédures de la mise en vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-353

CONSIDÉRANT que le greffier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Ville, à la date du 4 juin 2026, afin de satisfaire aux exigences de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil de la Ville de Thurso et que le greffier prenne les procédures requises aux fins de faire vendre tous les immeubles de la Ville dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées :

<u>Matricule</u>	<u>Année</u>	<u>Montant dû</u>
0251-22-2688	Taxes 2024	472.25 \$
	Taxes 2025	307.61 \$
	Taxes 2026	316.75 \$
	Int. et pénalités	<u>145.83 \$</u>
		1 242.44 \$
0251-25-2568	Taxes 2024	3 026.89 \$
	Taxes 2025	2 259.71 \$
	Taxes 2026	2 335.63 \$
	Int. et pénalités	<u>819.47 \$</u>
		8 441.70 \$
0251-53-9178	Taxes 2024	999.99 \$
	Taxes 2025	2 540.74 \$
	Taxes 2026	2 601.08 \$
	Int. et pénalités	<u>524.93 \$</u>
		6 666.74 \$
0251-56-5661	Taxes 2024	609.52 \$
	Taxes 2025	2 981.17 \$
	Taxes 2026	3 054.54 \$
	Int. et pénalités	<u>477.39 \$</u>
		7 122.62 \$
0251-79-2067	Taxes 2024	5 169.64 \$
	Taxes 2025	15 837.45 \$
	Taxes 2026	16 186.59 \$

09 février 2026

	Int. et pénalités	<u>942.03 \$</u> 5 747.95
0251-97-5738	Taxes 2024	1 259.73 \$
	Taxes 2025	1 667.06 \$
	Taxes 2026	1 701.44 \$
	Int. et pénalités	<u>508.77 \$</u> 5 137.00 \$
0251-99-8630	Taxes 2024	2 352.40 \$
	Taxes 2025	2 373.81 \$
	Taxes 2026	2 429.19 \$
	Int. et pénalités	<u>898.62 \$</u> 8 054.02 \$
0252-53-4466	Taxes 2024	394.38 \$
	Taxes 2025	2 194.77 \$
	Taxes 2026	2 244.83 \$
	Int. et pénalités	<u>318.30 \$</u>
0351-25-6549	Taxes 2024	2 550.94 \$
	Taxes 2025	2 641.70 \$
	Taxes 2026	2 705.05 \$
	Int. et pénalités	<u>982.32 \$</u> 8 880.02 \$
0351-36-5883		3 022.08 \$
	Taxes 2025	3 606.84 \$
	Taxes 2026	3 698.73 \$
	Int. et pénalités	<u>911.04 \$</u> 11 238.69 \$
0352-13-6786	Taxes 2024	277.98 \$
	Taxes 2025	3 430.58 \$
	Taxes 2026	3 517.36 \$
	Int. et pénalités	<u>450.59 \$</u> 7 676.51 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-354

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription ainsi que le déplacement du directeur adjoint, Hugo Blais, au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2026 au coût de 603 \$ plus les taxes applicables.

QU'un budget de 630 \$ plus les taxes applicables soit autorisé et que cette dépense à même le poste budgétaire 02 130 00 494.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-355

09 février 2026

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT que **CAP Santé Outaouais**, organisme membre du Mouvement Santé mentale Québec, et les organisations collaboratrices de partout au Québec lancent en cette journée leur campagne de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** »

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-356

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement (57 \$ plus taxes) des bibliothécaires, mesdames Hélène Laprade et Lyne Boivin, à la journée des Bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais le 20 février 2026 au Palais des congrès de Gatineau.

QU'un budget de 57 \$ plus les taxes applicables soit autorisé et que cette dépense à même le poste budgétaire 02 702 30 649.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-357

CONSIDÉRANT que le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

09 février 2026

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

CONSIDÉRANT le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

CONSIDÉRANT que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Ville de Thurso reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adoptée à l'unanimité.

09 février 2026

CONSIDÉRANT la place que les bibliothèques occupent au sein de notre communauté, qui permettent l'accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays ;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques ;

CONSIDÉRANT que cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-15 propose de retirer la tarification réduite accordée au prêt de livres entre les bibliothèques des obligations de Postes Canada ;

CONSIDÉRANT que cette mesure pourrait entraîner des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques ;

CONSIDÉRANT les conséquences de la disparition de ce tarif préférentiel: augmentation marquée des coûts d'expédition, réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques et même remise en question de la viabilité de ce service;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie le Réseau Biblio de l'Outaouais dans sa démarche de maintien du tarif préférentiel des prêts entre bibliothèques;

QUE le conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la *Loi sur la Société canadienne des postes* ;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, monsieur Joël Lightbound.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-359

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso souhaite offrir à ses citoyens des activités sportives, récréatives et communautaires dans des installations adéquates ;

CONSIDÉRANT que le gymnase de l'école Ste-Famille / Aux Trois-Chemins constitue une infrastructure appropriée pour la tenue de telles activités ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire (CSCV) propose un protocole d'entente afin de permettre l'utilisation du gymnase de l'école ;

Afin de définir les modalités, conditions et responsabilités des parties relativement à cette utilisation :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

09 février 2026

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Jason Carrière, coordonnateur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Thurso, le protocole d'entente proposée par la Commission scolaire (CSCV) concernant l'utilisation du gymnase de l'école Ste-Famille / Aux Trois-Chemins.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-360

CONSIDÉRANT que le contrat concernant l'entretien des bâtiments municipaux arrive à échéance en avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le devis 2026TH-EB01 pour l'entretien des bâtiments municipaux 2026-2029, tel que préparé.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande des soumissions sur appel d'offres (2026TH-EB01) pour l'entretien des bâtiments municipaux 2026-2029 selon le devis préparé à cet effet et disponible à compter du 16 février 2026 sur le site SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention "*Soumission – Appel d'offres 2026TH-EB01 – Entretien des bâtiments municipaux 2026-2029* » à l'adresse suivante :

M. Normand Dupont, directeur général  
Ville de Thurso  
161, rue Galipeau  
Thurso (Québec) J0X 3B0

QUE les soumissions soient acceptées jusqu'à 14 heures, le mardi 17 mars 2026 et elles seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'heure de fermeture des soumissions à la même adresse, en présence de deux témoins conformément à la loi.

QUE ne soient admis à soumissionner que les entreprises qui sont dûment autorisées à faire affaire au Québec, qui sont membres d'un comité paritaire et qui possèdent une expérience d'au moins trois (3) ans dans l'entretien des bâtiments publics, commerciaux ou institutionnels.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-361

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso a reçu une copie de la résolution numéro 2025-12-2956 du Club Quad Petite-Nation en date du 18 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Petite Nation souhaite prolonger le sentier quad existant sur le territoire de la Ville de Thurso jusqu'au traversier reliant Thurso à Clarence Creek ;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Petite-Nation sollicite l'appui de la Ville de Thurso afin de déposer une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

09 février 2026

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie le Club Quad Petite-Nation dans sa démarche visant à obtenir les autorisations requises auprès du ministère des Transports du Québec afin de prolonger le sentier quad à partir du bistro Chez Léo jusqu'au traversier Thurso-Clarence Creek.

QUE la Ville de Thurso autorise la transmission de cet appui à toute instance concernée dans le cadre de cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-362

CONSIDÉRANT l'embauche d'une monitrice en chef pour l'organisation d'un camp de jour pour la période de relâche scolaire (mars) et la saison estivale 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'embauche de Nellie Vincent à titre de Chef moniteur au Camp de jour de Thurso au taux horaire prescrit au camp de jour pour la semaine de relâche scolaire du 02 au 06 mars 2026 ainsi que la saison estivale 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-363

CONSIDÉRANT l'embauche d'un préposé aux buts à l'aréna Guy-Lafleur pour 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'embauche de Samuel Bigras à titre de préposé aux buts à l'aréna Guy-Lafleur pour 2026 au salaire minimum selon un horaire établi pour la saison 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-364

CONSIDÉRANT l'offre de services no. Qc 2026-0088 de Bruser pour le projet de Station de traitement des eaux usées concernant les travaux de raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec situé en bordure de la Route 148 à Thurso;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate Bruser afin de réaliser les travaux de raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec en bordure de la Route 148 au coût de 29 950 \$.

Adoptée à l'unanimité.

09 février 2026

Rés. : 2026-02-365

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'offrir deux (2) cueillettes de déchets domestiques dangereux à ses résident(e)s ;

CONSIDÉRANT la correspondance Programmes Partenaires pour le maintien d'offre de service 2026 d'une (1) seule collecte à ce jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso effectue des cueillettes de déchets domestiques dangereux le 13 mai 2026 au garage municipal en collaboration avec la compagnie «Laurentide environnement.

QUE M. Hugo Blais, directeur général adjoint, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Thurso les différentes ententes de services avec « Laurentide environnement » pour la disposition et le transport des matières DDD ainsi que pour toute formation nécessaire pour le personnel.

QU'un budget de 6 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-366

AUTORISATION DE COLLECTES D'ENCOMBRANTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 (EN PROJET-PILOTE)

CONSIDÉRANT que la Ville est allée en appel d'offres en 2025 pour la collecte des déchets, sous le numéro de devis 2025-THCD-03;

CONSIDÉRANT que ledit appel d'offres prévoit une option permettant à la Ville de se prévaloir de collectes de matières encombrantes supplémentaires, comprises entre les mois d'avril et d'octobre, sur demande au présent devis;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de bonifier le service offert aux citoyens par l'ajout de quatre (4) collectes d'encombrants supplémentaires pour l'année 2026, selon un calendrier prédéterminé au devis;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la Ville à se prévaloir de l'option prévue au devis 2025-THCD-03 afin d'ajouter quatre (4) collectes de matières encombrantes supplémentaires pour l'année 2026, pour un montant de 20 064 \$ plus les taxes applicables, conformément aux conditions et au calendrier établis audit devis.

QUE les crédits nécessaires à cette dépense soient affectés au poste budgétaire approprié.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-367

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'offrir deux (2) collectes de récupération de matériel électronique et informatique à ses résident(e)s :

09 février 2026

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso effectue des cueillettes de matériel électronique et informatique le 13 mai et 14 octobre 2026 au garage municipal en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE Québec).

QUE le directeur général adjoint, Hugo Blais, soit autorisé à signer, pour le compte de la Ville de Thurso, les ententes de services avec « ARPE Québec » concernant la disposition et le transport du matériel informatique.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-368

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso, a lancé une demande de soumission sur invitation 2026TH-INV01 pour l'achat d'un épandeur à trottoir sur remorque (Résolution no. 2025-12-320) ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues conformément aux conditions énoncées dans les documents d'appel d'offres :

- Équipements Essentiels
- Service d'Équipement G.D. Inc.

CONSIDÉRANT que la soumission de Service d'Équipement G.D. Inc. a soumissionné au plus bas tarif ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adjudication du contrat à Service d'Équipement G.D. Inc., conformément à l'offre de prix contenue dans sa soumission signée le 19 janvier 2026, pour la somme totale de 32 595,42 \$ taxes incluses, pour l'ensemble des services requis en vertu de l'appel d'offres numéro 2026TH-INV01 lancé par la Ville.

QUE la présente résolution et le devis d'appel d'offres font office de contrat et lient les parties.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-02-369

CONSIDÉRANT l'organisation d'un carnaval à Thurso en 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des participant(e)s sur le site du carnaval :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

09 février 2026

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture de rues suivantes, soit :

- samedi 21 février : Une section de la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre les rues Bourget et Montcalm, ainsi qu'une section de la rue Bourget, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Jacques-Cartier.
- dimanche 22 février : une section de la rue Hôtel-de-ville, entre les rues Papineau et Bourget.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions sur les points de l'ordre du jour :

Début à 18 h 39 ; Fin à 18 h 42.

Rés. : 2026-02-370

MONSIEUR DANIEL LAFLEUR PROPOSE,

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

QUE la présente séance soit levée à 18 heures 43.

Adoptée à l'unanimité.

---

Mélanie Boyer  
Mairesse

---

Normand Dupont  
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Mélanie Boyer , mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens du l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

Mairesse